

BAR-SUR-LOUP

Le plateau de la Sarrée a un intérêt communautaire

Le conseil municipal a validé la première étape de la future zone d'aménagement concertée

C'était le dernier conseil municipal de l'année. Ce soir-là, l'un des points de l'ordre du jour a retenu l'attention de tous. Il s'agissait pour les élus de se prononcer sur le devenir du plateau de la Sarrée. Un espace identifié dans le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) pour être l'un des principaux secteurs de développement mixte de la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis (parmi les 13 autres espaces à enjeux). La commune, propriétaire de la majorité des fonciers, va conduire une réflexion sur la future zone d'aménagement concertée (ZAC) afin d'organiser des activités économiques, artisanales et de loisirs. Les tenants et aboutissants sont importants et complexes. Tout doit s'imbriquer dans les cadres urbanistiques, législatifs et cohérents du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et dans l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Une opération d'aménagement complexe

Cette opération est difficilement gérable par la commune seule.



Les élus ont approuvé la demande de déclaration d'intérêt communautaire pour la conduite du projet.



Le projet d'aménagement du plateau de la sarrée désormais sur les rails.

(Photos Fab.B.)

Aussi, le maire a sollicité son conseil municipal pour demander la déclaration d'intérêt communautaire. Le premier magistrat rassurait l'assistance : la commune garde bien la main. Il rappelait le point 9 de la chartre de développement de la CASA sur le respect des souverainetés communales. « La reconnaissance d'un intérêt communautaire sera opérée au cas par cas, chaque fois que la mise en œuvre d'une action nouvelle le nécessitera. Elle sera subordonnée à la réalisation d'un équipement communautaire, à l'accord formel de la commune d'implantation ».

La Sarrée est bien un site inscrit dans le projet d'aménagement de la CASA qui définit les enjeux de développement du bassin de l'emploi.

La commune ne perd pas de vue l'organisation des activités sportives et de loisirs déjà existants sur le plateau de la Sarrée. Pour Bar-sur-Loup, c'est un premier pas franchi. Une première étape vers la création de la future zone d'aménagement concertée communautaire (ZAC).

FAB. BONGIOVANNI